

# Gestion et prévention des risques en ESSMS

## Objectifs

### Compétences visées

- Maîtriser la gestion et la prévention des risques établissement médico-social

### Aptitudes

- Maîtriser toutes les obligations réglementaires au sein d'un établissement ou service médico-social
- Mettre en place et coordonner un système d'analyse et de prévention des risques englobant tous les risques potentiellement présents au sein de l'établissement:
  - Les risques professionnels
  - Les risques liés à la sécurité du résident, de l'utilisateur

## Les plus de ce programme

### Modalités de positionnement et d'évaluation

- Évaluation des acquis à l'entrée et à la fin de la formation, par grille de positionnement

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Travail sur les situations concrètes apportées par participants

Formation accessible aux professionnels en situation de handicap

Le cabinet TLC possède de nombreux agréments liés à la prévention des risques en structure santé social :

- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) – Agrément DREETS
- Habilitation « Evalueur Externe » des structures sociales et médicosociales par la HAS, depuis le 1er Juillet 2009. (n° H2009-07-014)
- Reconnu Evaluation des risques psychosociaux (CARSAT)
- Agréé pour la formation des membres de CSE

### • Les obligations réglementaires

- La prévention des risques professionnels
- Les obligations liées au cadre réglementaire et aux recommandations HAS

### • Le management coordonné des risques

- La gestion des risques a posteriori
- La gestion des risques a priori
- La gestion de crise
- Les risques professionnels
- Les retours d'expérience

### • Etape n°1 : La gestion des risques a posteriori

- Mise en place
- Les référents : usagers/ résidents, risques professionnels, bientraitance, nutrition
- Le circuit des fiches d'événements indésirables anonymisées
- La Comité de Vigilance et des Risques (COVIR) : mise en place et mode de fonctionnement
- Le traitement des F.E.I.

- **Etape n°2 : La gestion des risques a priori**
  - Mise en place
  - Les processus à risque : identification et description
  - L'analyse de risque et la proposition des actions de prévention
  - La transmission des données au COVIR
  - L'analyse des données et la cartographie des risques de l'établissement
- **Etape n°3 : La gestion de crise**
- **Etape n°4 : Le lien avec la gestion des risques professionnels**
  - La méthodologie de mise en place et d'actualisation
  - Le Document Unique et son plan d'action
- **Etape n°5 : Les retours d'expérience**

## Public

Tout professionnel de l'organisme intégré dans une démarche de prévention des risques liés à la sécurité du résident ou de l'utilisateur : bien-être, nutrition... Pas de prérequis

## Durée

Selon nature du projet